



Comité de sélection des villes candidates à la *démétropolisation* (NRP) : la question des services concernés en suspens

407 villes se sont portées candidates pour accueillir des services de la DGFIP de grandes métropoles. Réuni pour la première fois jeudi 19 décembre, le comité de sélection s'est vu communiquer la liste des communes, mais pour les services concernés, il faudra patienter.

Dans le contexte social tendu que connaît la DGFIP depuis des mois, la déclinaison du nouveau réseau de proximité dont la *démétropolisation* est une facette, s'est faite sans marges de négociation avec les représentants des personnels. Les conditions de la mise en œuvre de la « géographie revisitée » ont conduit les organisations syndicales siégeant en CTR à ne plus siéger à des instances s'apparentant à des chambres d'enregistrement où les revendications des personnels n'étaient pas prises en compte.

A l'occasion de ce comité, l'alliance CFDT-CFTC a entendu rappeler l'exigence d'un dialogue social utile aux agents et à notre administration. Les attentes et les revendications des personnels face à cette nouvelle restructuration de la DGFIP doivent être entendues, malgré les prémices budgétaires et politiques que porte cette réforme.

S'agissant de cette *démétropolisation*, les annonces à tout-va du ministre Gérald Darmanin ont généré nombre d'interrogations, d'inquiétudes et de tensions chez les agents potentiellement concernés des grandes métropoles.

Sur la méthode, la sélection des villes candidates se fera en deux temps. Avant la mi-février 2020, une première sélection sera opérée, suivie, après les élections municipales, d'une deuxième sélection. *In fine*, on passera de 407 candidats à une liste de 60 / 70 villes.

Pour l'alliance CFDT-CFTC, le sujet de la *démétropolisation* est abordé dans le mauvais sens. Avant de sélectionner les communes candidates, il faut connaître les services concernés par ce dispositif. Or, aucune information n'a été donnée aux représentants du personnel en dehors d'un effectif global de 3 020 emplois concernés (cf. annexe émanant d'un comité interministériel de la Fonction publique). Cette situation n'est pas inacceptable pour l'alliance CFDT- CFTC.

L'alliance CFDT- CFTC a demandé au président du comité (NDLR : le DG Jérôme Fournel) de considérer prioritairement la situation des agents et de leur famille. Elle a demandé la transparence sur les services concernés par l'opération et les critères de sélection.

En réponse, s'agissant des services impactés par la *démétropolisation* le DG a indiqué qu'une **annonce sur ce point devrait être faite avant la prochaine réunion du comité programmée le 21 janvier 2020**. Comme indiqué par l'administration considérera 5 critères : socio-économique, immobilier, personnel et familial, administratif, analyse locale.

L'alliance CFDT-CFTC a rappelé notre exigence à ce que la *démétropolisation* ne donne lieu à aucune mutation géographique forcée d'agents.

S'agissant du dispositif de cotation retenu pour la sélection des communes, l'alliance CFDT CFTC, relève que le simple recensement des moyens de garde et de scolarisation ne s'avère pas suffisant. Il conviendrait d'appréhender le nombre de places disponibles. Devrait également figurer des informations sur les capacités d'accueil dans les services de santé de proximité et la médecine générale.

L'alliance demande en outre des compléments d'information et des éléments supplémentaires (connaissance d'existence d'un réseau de transport en commun et de modes de transport alternatifs ; accessibilité au parc immobilier social (souvent très restrictif) et état du marché immobilier et locatif, etc.).

A l'occasion de ce premier comité, l'alliance CFDT-CFTC n'entend naturellement pas adouber la sélection de communes au détriment d'autres. Elle rappellera les revendications légitimes des personnels de la DGFIP et l'exigence d'un réel dialogue social qui implique un niveau équivalent d'information de l'ensemble des acteurs et des réponses aux questions posées.



Dans son courrier du 9 mai 2019, le ministre a présenté la *démétropolisation* comme étant une mesure permettant de répondre aux aspirations des agents à travailler en dehors des grands centres urbains.

L'alliance CFDT- CFTC réaffirme que cette « analyse » sur les aspirations des agents est plus que sujette à caution. Le ministre ne fait référence qu'à son ressenti général. En effet, aucune enquête n'a été faite auprès des agents de la DGFIP travaillant dans des centres urbains de métropoles. Sans multiplier les exemples, on pourrait objecter que si la vie y est certes parfois plus chère, les agents n'y ont bien souvent pas besoin de voiture. La délocalisation de services de la DGFIP impactant des milliers d'agents qui travaillent aujourd'hui en zone urbaine va conduire beaucoup d'entre eux à devoir acquérir une voiture – voire deux – au sein d'un même foyer pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce phénomène va donc générer un surcoût pour les agents avec l'achat de véhicules et des factures de carburant.